

**ETAT DES LIEUX**

La parcelle objet du projet est située commune de CHAMPAGNAC (15350), centre-bourg.

L'environnement existant est constitué :

- Au Sud de bâtiments communaux (mairie, groupe scolaire...);
- Au Nord de parcelles construites de maisons individuelles, et de terrains vierges.

Il est à noter la proximité immédiate au Sud-Ouest de l'Eglise Saint-Martin, édifice datant du XII<sup>ème</sup> siècle à l'harmonieuse architecture romane. Elle se situe en face du château, et en fond d'une place publique comprenant fontaine et aménagements paysagés divers de qualité.

Le terrain comprend un bâtiment à usage de salle polyvalente et groupe scolaire. Il est en relative déclivité vers le Nord.

**PROJET**

**Le projet prévoit pour le bâtiment objet du projet :**

=> une transformation d'usage :

Seule l'activité « groupe scolaire » sera maintenue ;

La surface actuelle de la salle polyvalente sera transformée pour l'usage du « groupe scolaire ».

=> des modifications en volume :

L'ensemble des lucarnes sera supprimé ;

Le volume du toit sera simplifié.

=> des modifications d'aspect en façades et couverture :

Une isolation thermique par l'extérieur des murs sera réalisée ;

Les menuiseries existantes seront remplacées par d'autres de nature différente ;

Le matériau de la couverture existante sera remplacé par un autre de nature différente ;

Avec mise en place de panneaux photovoltaïques ;

Nota : ils seront disposés sur le pan Ouest de couverture, seul pan de surface suffisamment

grande, et comprenant remplacement de la charpente ;

Les autres pans, non modifiés structurellement, comprennent des éléments de charpente

susceptiblement non suffisants pour intégrer une surcharge supplémentaire.

**Le projet prévoit également le réaménagement des abords :**

Les extérieurs sont globalement reconfigurés de manière à s'adapter aux usages des bâtiments, tout en conservant les éléments existants dès que possible afin de limiter l'impact environnemental du projet.

En convertissant le bâtiment communal en groupe scolaire, c'est l'enceinte même de la cour et de ses

abords qui se voient reconfigurés :

- La suppression d'une voie communale qui séparerait initialement les bâtiments permet de créer une unité paysagère et fonctionnelle de cours de récréation
- De nouveaux chemements sécurisés et PMR au sein du site entre les bâtiments sont créés en sable stabilisé bordés de chaînage pavés
- Au sein des cours, des jeux en bois existants sont conservés et réintégrés pour renforcer l'aspect ludique
- Du mobilier est renforcé afin d'offrir des temps calmes
- De nouvelles clôtures paysagères complètent le dispositif, renforcées par des plantations de haies pour sécuriser les élèves

L'aspect paysager se voit renforcé de plusieurs points de vue :

- Les alignements d'arbres existants sont très largement conservés et intégrés dans des espaces de verdure des cours de récréation, indispensables pour lutter contre les vagues de chaleurs estivales
- Des plantations complémentaires d'arbres et de haies en essence locale rustique sont intégrés
- Des espaces sont désimpermabilisés et l'ennobli est remplacé par des zones engazonnées
- Des jardins potagers et un verger intègrent l'aspect environnemental à cœur des apprentissages des élèves

En périphérie, une nouvelle voirie, permettant notamment le ramassage scolaire, contribue à renforcer la connectivité de l'établissement avec la communauté locale, facilitant ainsi l'accès des habitants de Champagnac à l'éducation tout en améliorant la qualité de vie de la région.

- La création de trottoirs sécurisés en enrobé clair grenailés délimités par des bordures pierre et des chaînages pavés, séparés de la voirie et en complément d'aménagements paysagers offrent des liaisons douces normées entre l'école et le centre-bourg.

- Le parvis en enrobé clair grenailé est reconfiguré, accueille une place PMR et des espaces d'attentes parents.

L'ensemble contribue à la création d'un environnement éducatif fermé et sécurisé pour les enfants, en éliminant les distractions potentielles et en garantissant un contrôle total d'accès à l'établissement, tout en assurant une circulation aisée et sécurisée pour les élèves et les parents.

Le projet se veut également fortement durable et exemplaire, notamment par :

- La création d'une cour de récréation arborée, offrant aux élèves un espace naturel et agréable ;
- L'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des jardins de l'école, favorisant ainsi une gestion plus efficiente de la ressource en eau mais aussi en réduisant la consommation d'eau potable.
- L'intégration d'un espace éco-cour.

**BATIMENT : MATERIAUX sur EXISTANT (supprimés ou modifiés)**

**-TOITURES :**

-COUVERTURE : toisisle de ton gris foncé ;

-OUVERTURES : fenêtres de toits et exutoires de fumée.

**-FACADES :**

-MURS de maçonnerie enduite ton gris-ocré beige.

-CHASSIS VITRES ET PORTES : bois peint ton blanc ;

-FERMETURES : sans.

**BATIMENT : MATERIAUX sur PROJET**

**-TOITURES :**

-COUVERTURE :

-matériau métallique type zinc de ton gris clair, et mis en oeuvre type "joints debout" ;

-surface partielle de panneaux photovoltaïques.

**-FACADES :**

-MURS : enduit de finition ton clair gris-beige ;

-CHASSIS VITRES ET PORTES : aluminium ton gris foncé ;

-FERMETURES : sans.

**AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

- VOIRIE : en enrobé noir

- TROTTOIRS : en enrobé clair grenailé

- CHEMINEMENTS PMR dans la cour : sable stabilisé

- ESPACES VERTS : enherbés ou plantés de massifs de vivaces locales, de haies d'essences locales, et d'alignements d'arbres ou de fruitiers locaux